

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS DOMESTIQUES FAVORISANT LE DÉTOURNEMENT DES EAUX DE PLUIE ET L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE (Règlement 2024-03)

Comment faire pour bénéficier du programme ? Hâtez-vous, les inscriptions sont limitées !

Envoyez le formulaire à occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca avec les pièces justificatives suivantes au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année et/ou six (6) mois après la date d'achat :

- Une preuve de résidence*;
- Une copie de la facture indiquant les produits admissibles et le reçu d'achat sur lequel est indiqué le nom de l'entreprise qui a effectué la vente et les taxes applicables.

Nom du demandeur :	
Adresse complète :	
Téléphone :	Courriel :

Signature du demandeur

Date (aaaa-mm-jj)

Critères d'admissibilité :

- 1) Être résident de la Ville de Beauharnois au moment de l'acquisition d'un produit admissible ;
 - 2) Déposer la demande de subvention dans les six mois suivants l'achat.
- La propriété doit être raccordée aux réseaux d'eau et d'égout municipaux.

Produits admissibles :

- Baril de récupération d'eau de pluie ;
- Toilette à faible débit homologué WaterSense ;
- Tout type de bidet ;
- Sièges de toilettes bidets ;
- Douchettes-bidet ;
- Aérateur de débit homologué WaterSense ;
- Pomme de douche homologuée WaterSense

Montant de la subvention :

- Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 50 % du coût d'achat avant taxes pour un maximum de 100\$ par adresse.
- L'aide financière accordée est bonifiée 15 % pour tout achat de produits admissibles effectué dans un commerce de la Ville de Beauharnois.
- La subvention octroyés est limitée à deux toilettes à faible débit et deux bidets par adresse à vie ainsi qu'à une limite de deux aérateurs de débit et de deux pommeaux de douche par adresse à vie.

*Permis de conduire / Avis de cotisation du gouvernement / Compte d'Hydro-Québec, cellulaire / compte de taxes municipales (si propriétaire) / spécimen de chèque accompagné d'un compte démontrant l'adresse de résidence